



PA, CPIP, PT... MÊME COMBAT.

QUEL AVENIR DANS NOS DIFFÉRENTES STRUCTURES ?

Chers Collègues, chers camarades,

Depuis toujours, quand une personne « lambda » parle de prison, elle pense tout de suite aux personnes détenues et aux « Gardiens de prisons », un terme à bannir au profit de Surveillants Pénitentiaires.

Cependant, un établissement pénitentiaire ne peut fonctionner avec seulement des Surveillants. Nombre de personnels, presque invisibles et souvent oubliés, travaillent dans l'ombre pour faire avancer des procédures, des suivis de dossiers, des tâches administratives, des chantiers, etc... Les personnels administratifs (**PA**), les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (**CPIP**) et les personnels techniques (**PT**) en font partie.

Mais quel avenir pour ces corps de métiers sur notre territoire en termes de ressources humaines, de conditions de travail et de reconnaissance ? Sachant très bien que **leur avenir au niveau local dépend surtout des décisions nationales de la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire (DGAP).**

Sur leur « camembert » et en termes de mesures comptables, les chiffres de l'Administration semblent convenir mais **les réalités du terrain montrent toute autre chose.** Des personnels tout aussi fatigués, usés par une course aux résultats, au peu mieux faire, tout cela imposé de manière indirecte par notre administration au détriment du bien-être au travail et au détriment de l'Humain.

La question de l'avenir des **PA**, des **CPIP** et des **PT** en Guadeloupe (au CP de Baie-Mahault, à la MA de Basse-Terre et au SPIP milieu ouvert) est directement liée à trois facteurs structurels :

- **L'extension du parc pénitentiaire (Baie-Mahault et Basse-Terre).**
- **La surpopulation carcérale en croissance constante.**
- **Augmentation des aménagements de peine et du milieu ouvert.**

Ce qui implique directement :

- **Augmentation du nombre des dossiers et des procédures administratives**
- **Charge de travail très importante**
- **Besoins supplémentaires en personnels SPIP, administratifs et technique.**

Concernant les CPIP, **ils sont au cœur de la politique pénale actuelle** : ils assurent le suivi des personnes détenues, leur préparation à la sortie, aménagements de peine, le suivi en milieu ouvert (bracelet, sursis probatoire, etc...). Avec la livraison et réception du DAC 2 courant 2028, la nouvelle MA de Basse-Terre et dans le milieu ouvert, des questions restent encore en suspens et méritent déjà réflexion : avec quel effectif, qu'en est-il de la futur « Base SPIP » pour les personnels SPIP du CP et les moyens matériels à leur apporter, quelles seront les nouvelles missions (**États généraux de l'insertion et de la probation de 2025**) ?

Pour les **PA**, le problème reste tout aussi complexe, vu leur gestion par deux ministères (Fonction publique et Justice). Tout comme les **CPIP** et les **PT**, les **PA** restent indispensables dans les différentes structures. Ils gèrent beaucoup de procédures (écrou, greffe, aménagements, dossiers judiciaires, finances, gestion RH, logistique, etc...) ; donc contribuent au bon fonctionnement de l'établissement. Actuellement, les **PA** peinent aussi, mais contrairement aux surveillants ou aux CPIP, ce corps administratif ne bénéficie pas de beaucoup de créations de postes. Quel dommage ! Quelle perspective pour les PA de Guadeloupe en termes de locaux et de moyens humains et matériels en prévision du DAC 2 de Baie-Mahault, de la MA Basse-Terre 2 et des locaux du SPIP en général ? Tant de questions qui n'ont pas encore trouvé de réponses claires. Sachant que d'ici peu, la surpopulation carcérale risque de fortement augmenter et que les personnels, malgré leur professionnalisme exemplaire, couleront sous les dossiers avec tous les risques psycho-sociaux.

Les **PT** eux aussi, œuvrent partout à l'intérieur des structures, gardent en bon état de fonctionnement les matériels ainsi que la structure en elle-même (réparations divers) mais aussi veillent au repas des personnes détenues. Ces personnels, méritent que notre regard se pose sur eux. Leurs conditions de travail méritent d'être exposées au grand jour pour que l'Administration voit l'ampleur des dégâts et y remédie. A titre d'exemple, le Centre Pénitentiaire est un chantier à ciel ouvert ; pas un jour ne passe sans son lot d'interventions et de réparations. Les Techniciens de la cuisine font des miracles



tous les jours pour fournir les repas aux détenus, malgré des conditions de travail des plus déplorables. A Basse-Terre 2, ce sont des inondations par temps pluvieux, etc... Pour les **PT**, le travail ne manque vraiment pas. Eux aussi méritent d'avoir des renforts en ressources humaines.

FO Justice Guadeloupe ne peut que s'indigner face à ce constat amer et alerter l'administration sur ces problématiques qui nous concernent au quotidien.

FO JUSTICE GUADELOUPE DEMANDE :

- **Un état des lieux rapide des effectifs PA et CPIP et PT ainsi que l'organigramme de référence.**
- **Une projection avant l'ouverture du DAC 2 en matière des besoins en ressources humaines.**
- **Un renforcement des effectifs sur les différentes structures.**
- **Une reconnaissance des personnels PA de la Justice en rapport avec le régime statutaire et indemnitaire.**
- **La création de nouveaux locaux dans un bâti pérenne (pas de modulaire) pour le CP.**

A noter aussi le travail exceptionnel que font l'Assistante Sociale des personnels et la Psychologue. A eux deux, ce sont des centaines de dossiers qui sont traités. Mais pour un suivi optimal des personnels, il serait vraiment souhaitable, voire plus juste, que chacun puisse avoir un binôme. Et ce n'est pas trop demander !

FO Justice Guadeloupe remercie l'ensemble de ces personnels pour le travail effectué malgré toutes ces contraintes et leur promet un soutien sans faille pour la défense de leurs intérêts.

Baie-Mahault, le 20 mars 2026

Le bureau FO Justice Guadeloupe

